

COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 12 Octobre 2026

à 18 h 30

Salle de Nomeny

Présents : GY Elise – TOUSSAINT Patrick – DONO Michel – CONE Marie-Anne – SCHWARTZ Luc – DRAPIER Alain – PAILLON Guy – ANTOINE Joël – FLORENTIN Jean-Michel – KUZMINSKY Jean-René – LOMBARD Florent – VOINSON Philippe – RAC Volodia – COLLIN Cyrille – SIMON Amandine – MAIRE Jean-Luc – HILLAIRES Nicolas – DELATTE Hubert – MOUCHET Christophe – CATHALA Anne – DIEUDONNE Thérèse – MOUGENOT Florian – REMY Bernard – HENRION Olivier – HUMBERT Ghislain – MONNIER Véronique – COMTE Richard – GRANDFERRY Fabrice – BRIDARD Franck – SANCHEZ Bernard – BERNARD Philippe – SOT Jérôme – COLOPI Thierry – PERNIN Sébastien – THIRIET Vincent – MICHEL Olivier – GUILLEMENET Joël – FRANIATTE Michaël – HUBSCH Aurélien – HERMANN Sandrine – RAVAILLER Jacques – FAVARON Bruno – BOUTSERIN Didier – CERUTTI Alain – COFFIGNY Stéphane – LOUIS Didier – MIDON Laurent.

Procurations : ROYER Thierry donne pouvoir à DRAPIER Alain – ROLLET Laurent à MAIRE Jean-Luc – BRUN Yannis à MONNIER Véronique – POIRSON Cyrille à MICHEL Olivier – VALENCE Olivier à HUBSCH Aurélien.

Excusés : BERGER Rémi – ROYER Thierry – HENRIET Carole – GERARD Sylvain – SOFOLOSKI Isabelle – ROLLET Laurent – RUSTOM Lina – MINETTI Alexis – BRUN Yannis – DEVEAUX Michel – ROUGETET Patrice – POIRSON Cyrille – DEFLANDRE Laurent – VALENCE Olivier.

Secrétaire de séance : Gy Elise.

Président de séance : DONO Michel

Début de la séance à 18h40 – l'assemblée dénombre 47 votants, 5 pouvoirs, soit 52 votes.
M. le Président introduit la séance en remerciant les participants et énumère l'ordre du jour :

▪ Délibérations

- ✓ Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) exercice 2025.
- ✓ Approbation du document d'aménagement pour les bois de Bouxières-aux-Chênes proposé par l'ONF.
- ✓ Participation de la CC du Bassin de Pompey sur les 2 ORE mises en place à Loisy en 2025.
- ✓ Remboursement des frais du Président et des Vice-Présidents.
- ✓ Remboursement des frais avancés pour paiement d'une carte grise.
- ✓ Créances éteintes et admission en non-valeur.

▪ Informations

- ✓ Avancement des travaux.
- ✓ Point sur les ressources.
- ✓ Virement de crédit n° 1.
- ✓ Fiches synthèse 2025 de l'ARS (Agence Régionale de Santé).
- ✓ Convention pour les contrôles sur les poteaux incendie.

DELIBERATIONS

1°) DCS2026-1210-12 – Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) exercice 2025 :

Ce rapport est un document public obligatoire produit chaque année par les collectivités locales pour informer les usagers sur la gestion des services d'eau potable et d'assainissement. Le rapport explique aux citoyens le prix payé pour l'eau et la qualité du service rendu. Il est présenté chaque année à l'assemblée délibérante et permet de suivre les réseaux (rendement) et les équipements ainsi que les tarifs appliqués aux usagers.

La répartition des abonnés par commune évolue légèrement chaque année 5 309 en 2025 (5 282 en 2024) mais on constate de manière générale un ralentissement.

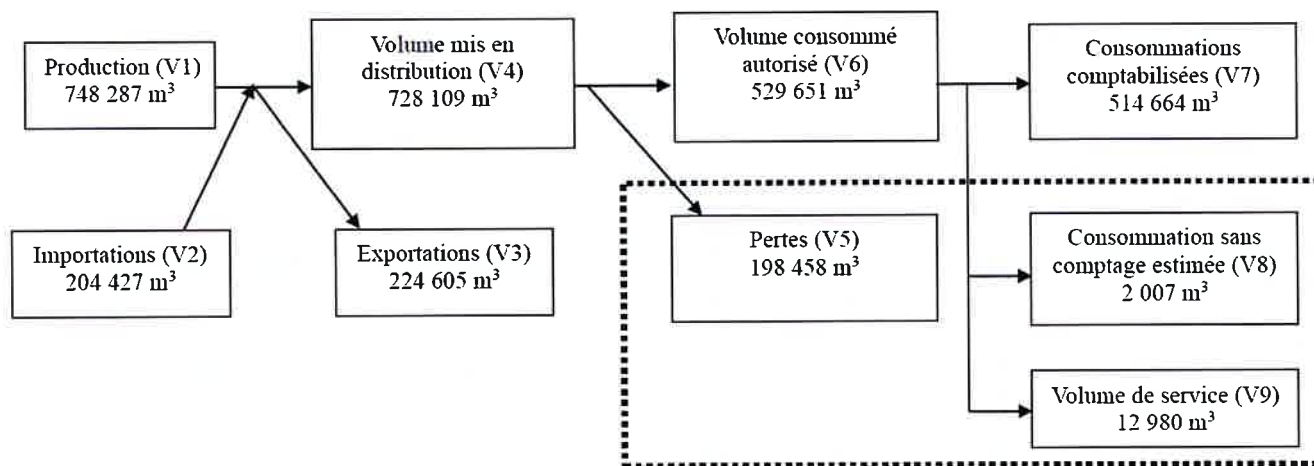
Le syndicat dispose de 3 sources (Belleau, Moulins, Morey) et 2 puits sur Loisy appartenant au SMESM.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m³
Puits P1	Nappe alluviale	70 m³/h	85 751	104 888
Sources de Morey	Source		7 911	8 804
Puits P2	Nappe alluviale	70 m³/h	16 836	103 514
Sources de Moulins du SY Seille et Moselle	Source		606 436	505 141
Source de Belleau	Source		27 174	25 940
Total			744 108	748 287

Les volumes totaux prélevés sont stables : 748 287 m³ en 2025 (744 108 m³ en 2024). Toutefois on constate des variations sur les ressources utilisées notamment sur le puits 2 et les sources de Moulins.

En 2025, la CC du Bassin de Pompey a tiré 204 427 m³ d'eau (56 808 m³ en 2024). Ses besoins en eau dépendent principalement des conditions climatiques.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025 :



Les volumes de service et volumes sans comptage correspondent principalement aux volumes utilisés lors des nettoyages de réservoirs, des tests sur poteaux incendie ou des purges faites sur le réseau.

Volumes vendus au cours de l'exercice :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	533 002	514 664
Abonnés non domestiques	0	0
Total vendu aux abonnés (V₇)	533 002	514 664
CC Bassin de Pompey	59 983	224 605
Total vendu à d'autres services (V₃)	59 983	224 605

On constate une légère baisse des volumes vendus aux abonnés (- 18 338 m³).

Le prix de l'eau est identique sur l'ensemble du territoire : 3.64 € TTC au 01/01/2026 (3.63 € TTC en 2025). La différence entre 2025 et 2026 correspond à une augmentation du prix de la redevance consommation eau potable fixé par l'Agence de l'Eau.

Les prélèvements sont 100 % conformes en microbiologique. 70.3% en physico-chimiques. Les analyses non conformes sur 2025 correspondent aux dépassements relevés sur les taux de nitrates.

Afin d'éviter des analyses non conformes, le SMESM a décidé d'installer un analyseur de nitrates à la station de chloration de Loisy. Cette démarche ne résoudra pas les nitrates mais nous permettra d'anticiper la gestion des puits.

Le taux de renouvellement des réseaux est constant entre 0.44% et 0.65% par an.

Tableau récapitulatif des indicateurs :

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 545	11 545
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (€/m³)	3,63	3,64
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,2%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	88,9%	70,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,3%	79,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,7	2,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,5	2,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,57%	0,65%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0013	0,0003

Le rendement de réseaux est en progression à 79.2 % (76.3 % en 2024).

Résultat des votes :

Pour : 52 - contre : 0 – abstention : 0.

2°) DCS2026-1210-13 - Approbation du document d'aménagement pour les bois de Bouxières-aux-Chênes proposé par l'ONF :

En 2021, la gestion des parcelles boisées (environ 27 hectares) du plateau de Bouxières-aux-Chênes a été confiée à l'ONF (Office National des Forêts).

Le projet d'aménagement proposé comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement.
- La définition des objectifs assignés à cette forêt.
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

De manière globale, le syndicat ne souhaite pas engager de gros frais mais plutôt d'être dans le maintien et la sécurisation. Les dépenses seraient d'environ 769 € et le programme serait mis en place jusqu'en 2045.

Résultat des votes :

Pour : 52 - contre : 0 – abstention : 0.

3°) DCS2026-1210-14 – Participation de la CC du Bassin de Pompey sur les 2 ORE mises en place à Loisy en 2025 :

En 2025 deux ORE (Obligation Réelle Environnementale) ont été mises en place permettant d'améliorer la qualité de l'eau distribuée en provenance des puits de Loisy :

ORE n°1	
Parcelle	ZK29 – Loisy – 6 ha 00 a 01 ca
Durée	60 ans, du 28/02/2025 au 28/02/2085
Dépenses totales HT	57 127,36 € (ORE + frais notaire + SAFER)
Subvention perçue	45 701,89 €
Reste à charge	11 425,47 € HT, soit 5 712,74 € pour le SMESM et 5 712,74 € pour la CCBP

ORE n°2	
Parcelles	ZK20-21-22-24-26-27 + ZI02 – Loisy – 7 ha 66 a 04 ca
Durée	60 ans, du 04/11/2025 au 04/11/2085
Dépenses totales HT	65 683,04 € (ORE + frais notaire)
Subvention attendue	52 546,43 € (80 %)
Reste à charge	13 136,61 € HT, soit 6 568,30 € pour le SMESM et 6 568,30 € pour la CCBP

Une réunion avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a permis de valider leur participation à hauteur de 12 281,04 € HT.

Résultat des votes :

Pour : 52 - contre : 0 – abstention : 0.

4°) DCS2026-1210-11 - Remboursement des frais du Président et des Vice-Présidents :

Pour les déplacements hors communes du syndicat, les frais liés aux déplacements seront remboursés selon le barème kilométrique de la fonction publique en vigueur chaque année.

Barème kilométrique de la fonction publique (2026)

Ces montants intègrent la majoration réglementaire temporaire de 3,2 % accordée par le gouvernement pour faire face aux coûts des carburants.  Service Public +1

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,33 € / km	0,41 € / km	0,24 € / km
6 CV et 7 CV	0,42 € / km	0,53 € / km	0,31 € / km
8 CV et plus	0,46 € / km	0,57 € / km	0,33 € / km

(Source officielle : [Portail de la Fonction Publique](#) / [Service-Public](#)) 

Les autres frais (repas, hébergement, péages ...) seront remboursés selon les dépenses réellement engagées, sur présentation de justificatifs détaillés.

Résultat des votes :

Pour : 52 - contre : 0 – abstention : 0.

5°) DCS2026-1210-15 - Créances éteintes et admission en non-valeur :

La différence entre l'admission en non-valeur et la créance éteinte est que la créance éteinte est une dette définitivement effacée, alors que l'admission en non-valeur est une écriture comptable. L'abonné reste redevable des sommes non soldées et le Service de Gestion Comptable (SGC) peut continuer à réaliser du recouvrement même si le comptable a demandé de passer ces sommes en non-valeur car il estime avoir épuisé les recours dont il dispose.

Non-valeur : 404.56 € (147.82 € en 2025)

Créances éteintes : 4 163.14 € dont 1 dossier représente 3 145.64 €

Ces sommes ont été prévues au budget 2026.

Résultat des votes :

Pour : 52 - contre : 0 – abstention : 0.

6°) DCS2026-1210-16 – Remboursement des frais avancés pour paiement d'une carte grise :

Le site ANTS permet d'effectuer les démarches en ligne toutefois, seul un paiement par internet est proposé.

Le SMESM ne dispose pas de carte bancaire. A l'heure où les dépenses des collectivités sont appelées à être maîtrisées, il apparaît inadapté de faire appel à un prestataire extérieur qui facturerait son service en surplus du coût initial.

Pour ces motifs, le SGC de Nancy accepte, à titre très exceptionnel, de rembourser un élu ou un membre du personnel qui fera l'avance de cette dépense d'un montant de 373.76 €

Résultat des votes :

Pour : 52 - contre : 0 – abstention : 0.

INFORMATIONS

1°) Avancement des travaux :

Sur les réservoirs :

- Reprise des toitures sur les réservoirs d'Autreville et Ste Geneviève, les travaux sont terminés et payés (enlèvement de la terre sur le toit et mise en place d'un nouveau revêtement).
- Réservoir de Chenicourt : les travaux ont commencé il y a 5 semaines (rénovation globale : étanchéité de la cuve intérieure, reprise de la toiture, reprise des fissures et peinture extérieure). Il reste environ 2 mois de travaux.

Sur les réseaux :

- Jeandelaincourt : les travaux sont bien avancés et seront terminés au plus tard mi-novembre (reprise des branchements Rue des Teuilles et Rue du Stade).
- Arraye-et-Han : les travaux sont bien avancés et seront terminés mi-novembre.
- Nomeny : suppression d'une conduite en fonte fuyarde (des années 40) et transfert des branchements sur une conduite en PVC existante (travaux terminés).
- Eply : remplacement d'une conduite fuyarde qui alimentait 5 maisons (travaux terminés).

2°) Point sur les ressources :

2 ressources principales : Bouxières-aux-Chênes qui représente environ 70 % de la ressource et Loisy qui représente environ 30%.

Sources de Moulins (Bouxières-aux-Chênes) :



PPR 190 ha

* environ 27 ha
boisés

* 90 ha de remis en herbe
pérenne (acquisitions foncières
+ ORE), essentiellement en PPR

* 7 ha en luzerne
agriculture
biologique

* 12 ha herbe
pâturage extensif
chevaux



**TOTAL : 136 ha protégés dont 124
durablement, soit 70 % du PPR**

PPR = Périmètre de Protection Rapprochée

ORE = Obligation Réelle Environnementale

Aux regards de tous les efforts engagés sur le périmètre, on ne constate pas une amélioration aussi importante que souhaitée. Sur le PPR, 70% de la surface est protégée par de la remise en herbe ou de l'agriculture biologique.

Les nitrates sont stabilisés mais pas de baisse significative, des mesures complémentaires avec ANTEA ont été engagées permettant de se rendre compte que la zone d'Ecuelle est contributive. C'est une zone sur laquelle il faudra engager des actions et un arrêté doit être pris suite au comité de pilotage réalisé en 2025.

Une fois le travail avancé sur cette nouvelle zone, notre objectif est d'atteindre des seuils de nitrates n'excédant pas les 35 mg/l.

Un point est fait sur les teneurs en nitrates :

- Relevé en Janvier 2026 : 42mg/litre
- Relevé en Août 2026 : 36mg/litre

La norme autorisée en distribution est à 50 mg.

Sur les pesticides, les analyses sont conformes et bien dessous des seuils autorisés.

Le syndicat poursuit les actions engagées :

- Le plan de gestion de l'ONF détaillé plus tôt.

- Poursuite des actions sur le foncier si des opportunités se dessinent (remise en herbe).
- Projet d'agritoltaïque (études environnementales en cours).

Puits de Loisy :



ZSCE 2 : Un plan d'actions basé sur la mise en place de BNI (2026)



Arrêté du 16/04/2026

60% de la SAU en BNI
dans la ZP

80% de la SAU en BNI
dans les PPR
(157+55 soit 212 ha de SAU)

Des engagements individuels

ZSCE = Zone Soumise à Contrainte Environnementale

ZP = Zone de Protection

PPR = Zone de Protection Rapprochée

BNI = Bas Niveau d'Impact

SAU = Surface Agricole Utile

En Juin 2023 une zone de protection (environ 500 hectares) a été définie qui englobe Sainte Geneviève, Loisy, Bezaumont et les sources du Grand Sart. Un comité de pilotage, organisé en Décembre 2023, a permis de valider un plan d'actions. L'arrêté « Zone de Protection » a été pris en Avril 2026. Durant quelques années les actions à mener seront basées sur le volontariat qui permettra aux agriculteurs d'être, en partie, financés par l'Agence de l'Eau.

Un bilan global sera réalisé dans 3 ans pour mesurer les impacts des engagements réalisés par l'ensemble des agriculteurs concernés sur le périmètre. Si le volontariat n'est pas suffisamment avancé, le Préfet peut demander à passer au réglementaire. L'objectif est de mettre 60 % de la SAU en culture BNI sur l'eau dans la ZP et 80 % en PPR.

Concernant les taux de nitrates, des dépassements (56 mg/l) ont été constatés de décembre 2024 à novembre 2025. En 2026, la situation s'améliore sur les puits 4 et 5 (en dessous des 50) mais reste très fragile. De manière générale les nitrates sont générés par l'apport d'azote que les plantes n'absorbent pas à 100%.

Sur les 4 puits, les puits 1 et 2 (appartenant au SMESM) les teneurs en nitrates sont toujours plus élevés (sous l'influence des coteaux) que les puits 4 et 5 (appartenant à la CC du Bassin de Pompey) qui eux sont sous l'influence de la Moselle où les taux de nitrates relevés sont à 3 mg.

Un auto-contrôle renforcé, réalisé par SAUR, a été mis en place depuis les pics relevés en 2025 pour nous permettre d'anticiper et de cibler les puits sur lesquels on puise.

3°) Virement de crédit n° 1 :

Afin de solder une facture suite au remplacement des boîtiers SOFREL (2G-3G), un virement de crédit a été réalisé entre le compte 2313 et le compte 21561 :

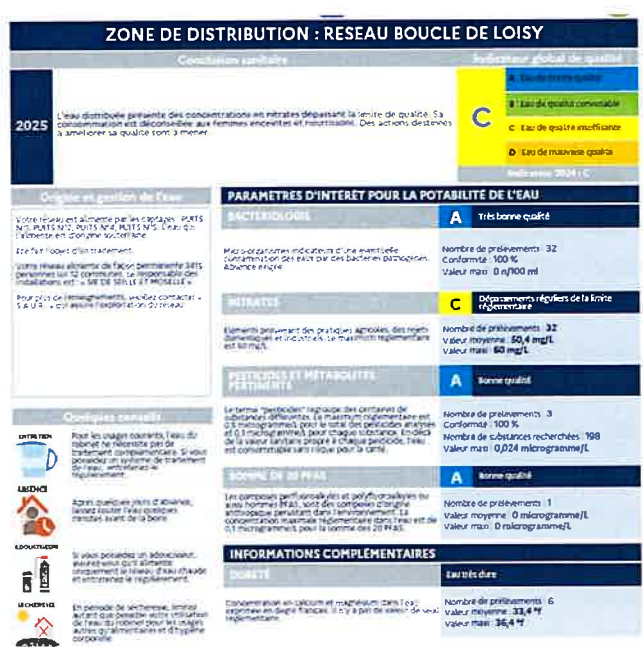
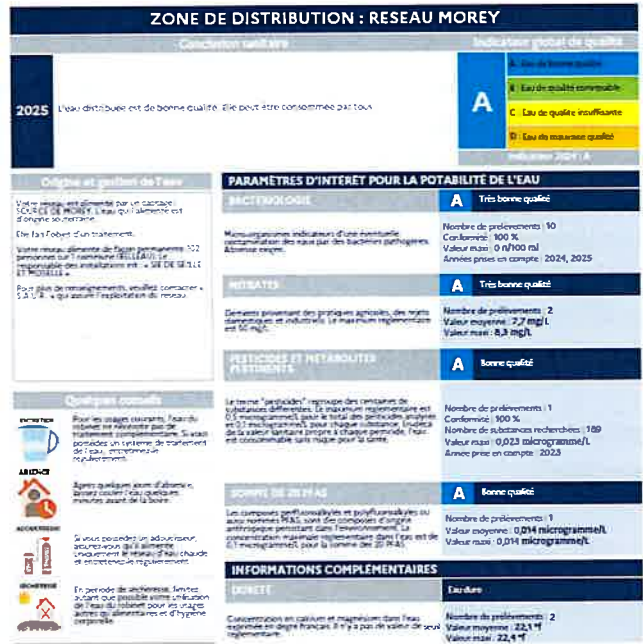
Virements de crédits - SYNDICAT MIXTE EAUX SEILLE MOSELLE - 2026
VC 1 - VIREMENT DU 2313 AU 21561 - 18/06/2026

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
21561 (21) : Service de distribution d'eau	33 814,03		
2313 (23) : Constructions	-33 814,03		
Total dépenses :		Total recettes :	0,00
0,00			
Total Dépenses		Total Recettes	0,00
0,00			

4°) Fiches synthèse 2025 de l'ARS :

Chaque année une synthèse par zone de distribution est réalisée par l'ARS. Cette fiche est consultable sur notre site internet <https://smesm.fr/qualite-de-l-eau/> .



L'indicateur global des réseaux de Moulins et Loisy est C en raison des teneurs en nitrates et des mélanges réalisés en cours d'année.

Comme évoqué durant la réunion, le SMESM va s'équiper d'un analyseur de nitrates qui permettra d'observer les pics et d'anticiper la gestion des puits.

5°) Convention pour les contrôles sur les poteaux incendie :

La Défense incendie est de la responsabilité des Maires. L'installation des poteaux incendie est soumise à autorisation du syndicat. Un contrôle annuel est obligatoire. En Mars 2026, le syndicat a proposé de réaliser les contrôles pour éviter les mauvaises manipulations entraînant des perturbations et des casses sur nos conduites.

Les demandes d'adhésion ont été distribuées en Mairie en Mars 2026.

Certaines communes n'ont pas encore validé leur adhésion. Certaines communes ont adhéré à la convention mais n'ont pas transmis les retours des campagnes réalisés les années précédentes.

Le service technique se tient à votre disposition pour recevoir et renvoyer les documents si nécessaire (sur demande).

QUESTIONS DIVERSES

Les réseaux d'eau de Belleau sont-ils interconnectés/interconnectables ? Comment les interconnexions fonctionnent-elles ? Comment sont-elles activées ? Les quantités sont-elles suffisantes pour éviter une pénurie dans les années à venir ?

Toutes nos ressources sont sécurisées. Moulins et Loisy sont nos 2 ressources principales. L'installation de Jeandelaincourt permet de basculer de l'eau de Loisy vers Moulins et vice-versa. Ce système est complètement automatisé : vanne motorisée et surpresseur à variation de vitesse.

Le réseau de Morey est sécurisé par les sources de Belleau, on peut bifurquer les sources de Belleau pour alimenter Morey. Ce système est lui manuel, chaque matin un contrôle des volumes est réalisé. Les sources de Belleau sont sécurisées par Loisy, par l'intermédiaire de Serrières.

A ce jour, nos sources sont à des niveaux corrects, aucune tension n'est à noter. Les chiffres relevés durant l'épisode particulièrement chaud et long ne montrent pas de baisse significative des volumes disponibles à mettre en distribution.

Comment est calculé le coût d'une ORE ?

Le prix est défini selon plusieurs critères : durée, situation du terrain, surface...

Le barème est défini par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (fonction de la contrainte et de la durée), celle-ci apporte une contribution financière de 80% à la collectivité.

Aux indemnités versées aux propriétaires, en général 120% de la valeur vénale donnée par la SAFER, il convient d'ajouter les émoluments du notaire, les frais SAFER (quand elle intervient) et les frais de publicité liés à ce contrat.

Le contrat, attaché au terrain, assure à la collectivité une sécurité sur le long terme quel que soit le propriétaire ou l'exploitant (acte notarié, publicité de l'acte ...). La collectivité verse l'indemnité au propriétaire.

Qu'est-ce que la pratique de la décarbonatation ?

La décarbonatation de l'eau potable consiste à réduire le calcaire (diminution de la dureté de l'eau). Ce traitement nécessite l'installation d'un dispositif lourd en engendrerait des coûts de mise en place et de maintenance très élevés. Une étude avait été réalisée il y a plusieurs années. La dureté de l'eau distribuée sur notre syndicat est de l'ordre de 25-26 °f (degré français) là ou d'autres syndicats qui utilisent ce système atteignent 40°f avant traitement.

Fin de la séance à 19h45

**M. DONO Michel,
Président**

